

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20201110-D2020-76-DE
Date de télétransmission : 16/11/2020
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2020-76 en date du 10/11/2020 portant adhésion à la FREDON de la Haute-Vienne pour la campagne 2020-2021 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 10 Novembre 2020, à 18H30, suivant convocation en date du 04 Novembre 2020, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, AUBERGER Marie-Sophie, THEYS Antony, DUFOUR Dominique, LATOUR Christelle, JACQUET Michel, ALLAMARGOT Béatrice, DESROCHE Roger, BLIN Matthieu, BESSE Magali, JAUNEAU Bernard, GILLES Dominique, CASTANET Christine, DUBREUIL Marc, ARMAND Thierry.

Mme Magali BESSE a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	15	15	0

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de délibérer sur l'adhésion, pour la campagne 2020-2021, à la FREDON de la Haute-Vienne.

Il précise que cette adhésion permet notamment d'organiser la gestion des organismes nuisibles et d'obtenir des informations, des conseils et un accompagnement dans la gestion des espaces végétalisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la commune à la FREDON de la Haute-Vienne pour la campagne 2020-2021.

PRECISE que le montant de la cotisation pour la campagne 2020-2021 s'élève à 50,00 €.

A La Geneytouse, le 16 novembre 2020

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 16 novembre 2020.